

MASTER 1 MENTION DROIT PRIVE

**CONVOCATION AUX EXAMENS DE DELESTAGE
FEVRIER/MARS 2018**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

Ce délestage concerne le 1^{er} semestre. L'étudiant peut présenter les matières de son choix ou ne se présenter qu'en juin.

**Le délestage est cependant obligatoire pour les étudiants boursiers.
Les notes obtenues seront affectées à la session de juin.**

EPREUVES ECRITES :

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger

La carte d'étudiant 2017/2018 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 24 janvier** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

1^{er} semestre

Droit judiciaire privé	Jeudi 01/03/2018	9h30-12h30	Amphi 2
Histoire de la pensée juridique	Jeudi 01/03/2018	14h30-15h30	Amphi 2
Droit bancaire	Vendredi 02/03/2018	9h30-12h30	Amphi 2
Droit des assurances	Vendredi 02/03/2018	14h30-15h30	Amphi 2

Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):

Droit judiciaire privé : Code de procédure civile/Code civil

Droit bancaire : Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les oraux auront lieu entre le 19 et le 28 février 2018 (sous réserve).

La répartition des jurys d'oraux sera communiquée courant janvier.